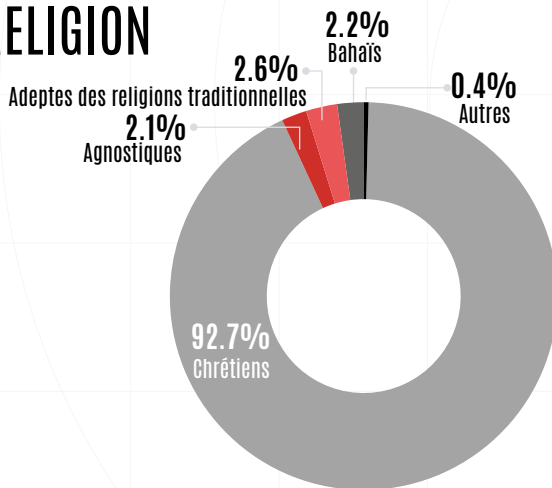




BOLIVIE

RELIGION



LE CADRE JURIDIQUE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE ET SON APPLICATION EFFECTIVE

La Constitution¹ de l'État plurinational de Bolivie dispose que le pays a été refondé « avec la force de notre Pachamama et grâce à Dieu ».

L'article premier de la Constitution dispose que la Bolivie est un État « interculturel » fondé sur le « pluralisme culturel ». Conformément à l'article 4, « l'État respecte et garantit la liberté de religion et de croyances spirituelles » et est « indépendant de la religion ». Conformément à l'article 21, alinéa 3, de la Constitution, les Boliviens ont le droit à « la liberté de pensée, de spiritualité, de religion et de culte, exprimée individuellement ou collectivement, tant en public qu'en privé, à des fins licites ».

Conformément à l'article 14, paragraphe 2, l'État « interdit et sanctionne toute forme de discrimination fondée sur [...] la croyance religieuse. Selon le même article, au paragraphe 3, « l'État garantit [. . .], sans discrimination, l'exercice libre et effectif des droits établis dans cette Constitution, les lois et les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme ».

L'article 21, alinéas 3 et 4, reconnaît le droit « à la liberté de pensée, de spiritualité, de religion et de culte » ainsi que de réunion et d'association. L'article 30, aliéna 2, protège expressément le droit des nations et peuples autochtones de jouir de leurs « identité culturelle, croyances religieuses, spiritualités, pratiques et coutumes, et de leur propre vision du monde ». Selon l'article 30, aliéna 7 et 9, ils ont droit à la « protection de leurs lieux sacrés » et à ce que « leurs savoirs et connaissances traditionnels, leur médecine traditionnelle, leurs langues, leurs rituels, leurs symboles et leurs vêtements soient valorisés, respectés et promus ».

La liberté d'enseigner la religion dans les établissements d'enseignement est par ailleurs garantie. L'article 86 dispose que « en ce qui concerne l'acceptation et le maintien des élèves dans ces centres [d'établissement], ils ne seront pas discriminés sur la base de leurs choix religieux ».

Les entités religieuses ont le droit d'administrer des établissements d'enseignement (article 87). L'article 88, alinéa 2, reconnaît « le droit des mères et pères de choisir l'éducation qui convient à leurs filles et fils ».

La Constitution dispose d'une section consacrée à la culture, qui stipule que : « L'État considère comme une force l'existence de cultures autochtones rurales, qui sont

les gardiennes de savoirs, connaissances, valeurs, spiritualités et de visions du monde » (article 98, alinéa 2). L'article 99 dispose que les richesses culturelles religieuses font partie du patrimoine culturel du peuple bolivien.

Le Saint-Siège et la Bolivie ont signé un accord en 1986 sur l'assistance religieuse dans les forces armées et la police nationale.²

La loi n° 1161 sur la liberté religieuse, les organisations religieuses et les croyances spirituelles a été promulguée en avril 2019, obligeant les organisations religieuses ou spirituelles à s'inscrire auprès du ministère des Affaires étrangères et à rendre compte de leurs activités juridique, sociale, financière et religieuse.³

INCIDENTS ET DÉVELOPPEMENTS

Au cours des deux dernières années, un certain nombre de lois ont été adoptées en ce qui concerne le patrimoine culturel religieux. En juillet 2018, la basilique mineure Saint-François a été l'un des trois bâtiments déclarés comme faisant partie du patrimoine culturel matériel du pays.⁴ En juillet et août de la même année, le rituel des yarituses⁵ et la Fête de la Vierge des Angoisses (Virgen de las Angustias) ont été déclarés partie intégrante du patrimoine culturel bolivien.⁶ En juin 2019, un projet de loi a été déposé concernant la désignation de l'église coloniale Saint Jacques comme bâtiment appartenant au patrimoine culturel historique et architectural.⁷

En décembre 2018, le gouvernement a signé un accord avec les communautés évangéliques afin d'accélérer l'élaboration du projet de loi sur la liberté religieuse, ébauché en 2014, qui traite de la liberté de religion et de l'indépendance vis-à-vis de l'État, de la reconnaissance du cadre institutionnel démocratique et de la coordination dans les programmes sociaux.⁸

La loi sur la liberté religieuse a été promulguée en avril 2019 par le Président Morales. Malgré son acceptation générale, certaines petites communautés religieuses protestantes non évangéliques qui ont des « églises domestiques » ont refusé de se faire enregistrer, considérant la surveillance de leurs ressources économiques comme une ingérence de l'État dans le droit à la liberté de religion.⁹ Le Président en a profité pour critiquer l'évangélisation pratiquée par l'Église catholique pendant la période coloniale bolivienne, et a dénoncé l'opposition de certains membres du clergé à la nouvelle loi.¹⁰

En mars 2019, la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a annoncé qu'un règlement à l'amiable avait été conclu dans une affaire où les droits à l'objection de conscience d'un Témoin de Jéhovah avaient été violés. La CIDH a félicité la Bolivie pour ses efforts pour mettre en œuvre l'accord.¹¹ En revanche, en avril 2019, le Fonds national bolivien pour la santé a ouvert une enquête interne contre deux médecins qui refusaient de pratiquer l'avortement sur la base de l'objection de conscience.¹²

En mai 2019, le premier accord-cadre de coopération a été signé avec l'Église évangélique méthodiste. À cette occasion, le Président a exprimé sa reconnaissance pour la contribution des différentes Églises au pays.¹³

Au milieu de la crise politique bolivienne, la religion a été instrumentalisée par divers acteurs politiques. En novembre 2019, Evo Morales a affirmé que ses détracteurs utilisaient la religion pour commettre des actes de hooliganisme et de discrimination.¹⁴ En mars 2020, face à l'ampleur des citations bibliques dans sa campagne, le candidat à la présidence Luis Fernando Camacho a déclaré qu'il n'utilisait pas la religion dans sa campagne. La loi électorale interdit l'utilisation de références et symboles religieux.¹⁵

En novembre 2019, la nouvelle Présidente de Bolivie par intérim, Jeanine Áñez, a noté que « la Bible était de retour dans le palais [présidentiel] », puis s'est à nouveau exprimée en utilisant des symboles religieux.¹⁶

En janvier 2020, un juge a ordonné qu'un nourrisson reçoive une transfusion sanguine malgré l'opposition de ses parents pour des raisons religieuses.¹⁷

En ce qui concerne la pandémie de covid-19, le maire d'une ville indigène a été arrêté en avril 2020 pour avoir permis le maintien d'une fête religieuse malgré une interdiction gouvernementale.¹⁸

Face à la situation, la Présidente par intérim a appelé à une journée de « jeûne et de prière » pour vaincre le coronavirus.¹⁹ Pour sa part, l'Église a fourni un soutien social, tandis que certaines religieuses organisaient des soupes populaires et aidaient les plus vulnérables.²⁰

En août 2020, la Conférence épiscopale catholique de Bolivie s'est déclarée prête au dialogue dans le contexte actuel de crise politique et sanitaire.²¹

Les résultats des élections de novembre 2020 ont favorisé Luis Arce, qui est membre du parti « Movimiento al Socialismo » et très proche de l'ancien Président Evo Morales.

Des changements politiques et sociaux considérables pourraient avoir lieu dans un proche avenir.²²

PERSPECTIVES POUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Aucun épisode d'intolérance ni de discrimination religieuse n'a été signalé en Bolivie au cours de la période faisant l'objet du présent rapport. La religion est présente dans la vie publique, mais elle risque d'être politisée. Il convient de noter que le gouvernement est parvenu à un accord à l'amiable dans une affaire d'objection de conscience qui a été portée devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme. La situation pourrait changer compte tenu du retour du gouvernement socialiste, mais de manière générale, les perspectives restent positives.

NOTES DE FIN DE TEXTE / SOURCES

- 1 Bolivie (État plurinational de) 2009, Constitute Project, https://www.constituteproject.org/constitution/Bolivia_2009.pdf?lang=es
- 2 “Acuerdo entre la Santa Sede y la República de Bolivia sobre asistencia religiosa a las fuerzas armadas y fuerzas de la policía nacional,” 1 décembre 1986, Vatican City State, http://www.vatican.va/roman_curia/secretariat_state/archivio/documents/rc_seg-st_19861201_santa-sede-bolivia_sp.html
- 3 11 avril 2019, Infoleyes, <https://bolivia.infoleyes.com/norma/7009/ley-de-libertad-religiosa-organizaciones-religiosas-y-de-creencias-espirituales-1161>
- 4 “Ley N°1078. 11-7-2018,” Infoleyes, <https://bolivia.infoleyes.com/norma/6805/ley-1078>
- 5 “Ley N°1079. 11-7-2018,” Infoleyes, <https://bolivia.infoleyes.com/norma/6806/ley-1079>
- 6 “Ley N°1092. 27-9-2018,” Infoleyes, <https://bolivia.infoleyes.com/norma/6831/ley-1092>
- 7 “Proyecto de Ley – En tratamiento - Declaratoria de patrimonio cultural histórico y arquitectónico del Depto. de Oruro a la Iglesia Colonial Apóstol Santiago,” 1er octobre 2019, Cámara de Diputados, Boletín Jurídico del Observatorio de libertad religiosa de América Latina y El Caribe, N° 1 (année 15) octobre, <http://ojs.uc.cl/index.php/bjur/article/view/3760>
- 8 El Chaco Informa, 25 décembre 2018, <https://elchacoinforma.com/iglesias-evangelicas-y-el-gobierno-firman-un-convenio-para-aprobar-ley-de-libertad-religiosa/>
- 9 Office of International Religious Freedom U.S. Department of State, <https://www.state.gov/reports/2019-report-on-international-religious-freedom/bolivia/>
- 10 Jesús Alancoa Paco, El Deber, 11 avril 2019, https://eldeber.com.bo/132607_evo-ahora-no-estamos-obligados-a-bautizarnos-en-la-iglesia-catolica
- 11 “Comunicado de Prensa. CIDH Felicita al Estado de Bolivia por alcanzar un cumplimiento total en el Informe de Solución Amistosa referido al Caso Alfredo Díaz Bustos,” 28 mars 2019, Boletín Jurídico del Observatorio de libertad religiosa de América Latina y El Caribe, N°7 (année 14) mai 2019, <http://ojs.uc.cl/index.php/bjur/article/view/1449>
- 12 “Caja Nacional de Salud – Tribunal Sumariante - Sumario a dos médicos que se negaron a practicar un aborto, por decisión de una Junta Médica,” 1er avril 2019, Boletín Jurídico del Observatorio de libertad religiosa de América Latina y El Caribe, N°6 (année 14) avril 2019, <http://ojs.uc.cl/index.php/bjur/article/view/967>
- 13 Noticias, 24 mai 2019, Ministerio de la Presidencia, <https://www.presidencia.gob.bo/index.php/prensa/noticias/555-gobierno-e-iglesia-metodista-firman-acuerdo-marco-de-cooperacion-institucional>
- 14 Marcelo Campos Vélez, El Deber, 7 novembre 2019, https://eldeber.com.bo/155855_evo-ahora-utilizan-la-religion-para-discriminar
- 15 María Silvia Trigo, El Deber, 5 mars 2020, https://eldeber.com.bo/168519_religion-y-politica-luis-fernando-camacho-dice-que-no-hace-campana-con-la-fe
- 16 CNN Español, 14 novembre 2019, <https://cnnespanol.cnn.com/2019/11/14/la-biblia-y-la-religion-en-la-crisis-crisis-de-bolivia/>
- 17 El Deber, 7 janvier 2020, https://eldeber.com.bo/161933_padres-se-oponen-a-transfusion-de-sangre
- 18 Diego Viera, Biobio Chile, 7 avril 2020, <https://www.biobiochile.cl/noticias/internacional/america-latina/2020/04/07/detienen-a-alcalde-en-bolivia-por-permitir-fiesta-religiosa-donde-se-propago-el-coronavirus.shtml>
- 19 Ramón Jara A., Emol, 27 avril 2020, <https://www.emol.com/noticias/Internacional/2020/04/27/984402/Bolivia-Anez-coronavirus-oracion-ayuno.html>
- 20 Deutsche Welle, 26 juin 2020, <https://www.dw.com/es/por-favor-recen-religiosas-ayudan-a-bolivia-durante-la-pandemia/a-53959662>
- 21 Vatican News, 11 août 2020, <https://www.vaticannews.va/es/iglesia/news/2020-08/bolivia-obispos-comunicado-violencia-elecciones-coronavirus.html>
- 22 Deutsche Welle, 12 novembre 2020, <https://www.dw.com/es/bolivia-el-nuevo-presidente-y-el-regreso-de-morales/a-55580541>